



ACADÉMIE DE NICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet de la rectrice

Equipe mobile
académique de sécurité
EMAS

Nice, le 04 janvier 2023

Affaire suivie par :

Gilles ROUGEAUX
Conseiller sécurité de la rectrice
Tél : 04 93 53 72 35
Mél : gilles.rougeaux@ac-nice.fr

53, avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2



La rectrice de l'académie de Nice

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement du second degré public
Mesdames et messieurs les inspecteurs
des circonscriptions du 1er degré
Mesdames et messieurs les directeurs
d'école publique
s/c de messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services
de l'éducation nationale,
directeurs des services départementaux
des Alpes-Maritimes et du Var

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissement privés sous contrat

Objet : adaptation de la posture Vigipirate « Hiver 2022 – Printemps 2023 »

Référence : plan gouvernemental Vigipirate n°10200/SGDSN/PSE/PSN/CD du 01/12/2016

La posture VIGIPIRATE « Hiver 2022 – Printemps 2023 » entre en vigueur au 21/12/2022. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée-risque attentat** ».

Contexte général

Compte tenu de l'état de la menace et des vulnérabilités, les mesures VIGIPIRATE en vigueur sont prolongées.

Elles portent principalement sur :

- La sécurité des grands espaces de commerce, des lieux de rassemblement ;
- La sécurité des sites touristiques et les transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- La sécurité des bâtiments publics (services publics et établissements d'enseignement - écoles et universités).

1 - En cas d'attaque ou d'évolution significative de la menace, la posture VIGIPIRATE en vigueur est susceptible d'être réévaluée en urgence.

CPI à messieurs les directeurs diocésains

La sécurité numérique exige une mobilisation toute particulière. L'augmentation de cyberattaques ainsi que leur diversité conduisent à activer une mesure VIGIPIRATE numérique additionnelle supplémentaire face aux attaques menées. Tout incident devra être signalé immédiatement par la rédaction d'un « fait établissement » et d'un appel téléphonique au cabinet de votre DSDEN.

Adaptation académique

La persistance de la menace et le caractère sensible des structures relevant de notre académie appellent au maintien d'un très haut niveau de protection.

Une attention particulière sera portée à la sécurisation :

- Des établissements scolaires (Mise à jour des DS – PPMS et exercices)
- De tout évènement majeur organisé.

A ce titre dans le respect de la réglementation en vigueur, il vous revient de prendre toute mesure adaptée et nécessaire - en intérieur comme en extérieur - à la sécurisation des personnes et des biens (contrôle d'accès et des flux, vigilance face aux rassemblements, attroupements et déplacements, audit et plan de sûreté...).

Vous veillerez à mettre en place les logogrammes : « **Sécurité renforcée - risque attentat** ».

En cas de changement de posture et de niveau VIGIPIRATE, les logogrammes devront impérativement être modifiés afin d'informer le public accueilli dans vos établissements et que soient par ailleurs adoptés les réflexes idoines.

Ces logogrammes peuvent être téléchargés sur les sites du Gouvernement et du SGDSN.



Je vous rappelle à toutes fins utiles que vous pouvez en tant que de besoin contacter l'EMAS de votre département (équipe mobile académique de sécurité) qui est à votre disposition aux adresses suivantes :

- emas06@ac-nice.fr ou 04 93 53 70 09
- emas83@ac-nice.fr ou 04 94 09 55 61

L'EMAS a notamment pour mission de :

- Prévenir les situations de violence en milieu scolaire
- Sécuriser les EPLE, notamment par le biais du diagnostic de sécurité.
- Accompagner, soutenir et conseiller tous les personnels, élèves et familles en situation de crise.

Afin d'être pleinement efficient, au regard des problèmes de sécurité, de sûreté, et plus encore, d'anticipation et de gestion de crise, le partage d'information entre les différents acteurs est essentiel.

La rectrice de l'académie de Nice


Natacha CHICOT